

Nice, le 10/08/26

Situation critique à la Maison d'arrêt de Nice
L'UFAP UNSa Justice exige des réponses et des moyens immédiats.

L'UFAP UNSa Justice Nice souhaite Monsieur le Directeur Général, vous alerter une nouvelle fois sur la situation particulièrement grave de la Maison d'arrêt de Nice.

Nous ne sommes plus face à de simples difficultés de fonctionnement, mais à une accumulation de défaillances structurelles qui mettent en danger personnels, sécurité et personnes détenues.

La situation est connue depuis longtemps. Elle a été signalée à de multiples reprises. Pourtant, l'administration continue de gérer l'urgence au lieu de traiter les causes profondes du problème.

❖ **Une surpopulation toujours inacceptable**

La baisse récente du nombre de personnes détenues ne doit tromper personne. Elle ne résulte pas d'une véritable politique de désengorgement, mais d'une situation de crise ayant contraint l'administration à organiser des transferts massifs après une panne électrique affectant une aile entière de l'établissement, en pleine période de canicule.

Il aura donc fallu attendre un nouvel incident majeur pour que des mesures soient prises. Cette méthode n'est plus acceptable.

Le problème de la surpopulation demeure entier. Présenter comme une solution le fait de désengorger l'établissement à partir de 520 détenus au quartier hommes revient à accepter une situation de surpopulation permanente, avec 520 personnes détenues pour seulement 360 places !

Ce n'est pas une politique de prévention. C'est une gestion de la saturation.

Pire encore, les transferts et les mouvements supplémentaires générés par cette organisation font peser une charge accrue sur des personnels déjà épuisés et en sous-effectif. L'administration demande aux agents de réparer les conséquences de décisions qu'elle refuse de prendre en amont.

❖ **Des responsabilités clairement engagées**

Le ministère de la Justice et la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle : manque d'anticipation des départs, insuffisance des recrutements, absence de moyens et inertie administrative ont conduit l'établissement à un point de rupture.

Les personnels ne peuvent plus être considérés comme une variable d'ajustement. Ils ne peuvent plus compenser, par leur disponibilité et leur conscience professionnelle, les carences permanentes de l'administration.

Aujourd'hui, les agents sont épuisés, fragilisés et trop souvent abandonnés face aux difficultés. Leur santé physique, leur santé mentale et leur vie familiale sont directement affectées par cette situation.

La question demeure : combien faudra-t-il encore d'incidents, d'agressions, d'accidents ou de drames pour que l'administration accepte enfin de prendre ses responsabilités ?

❖ **Un organigramme devenu mensonger**

L'UFAP UNSa Justice Nice demande une révision immédiate de l'organigramme de référence.

De nouvelles missions et de nouvelles structures ont été mises en place sans que les effectifs correspondants soient réellement créés.

La brigade de semi-liberté a notamment été constituée sur l'existant, sans renfort adapté. De la même manière, l'équipe ELSP est passée de 12 à 16 agents sans évolution cohérente de l'organigramme, alors même que la maison d'arrêt de Nice fait partie des établissements concernés par un renforcement au titre des extractions judiciaires.

Cette situation est devenue ubuesque. L'administration ajoute des missions, augmente les charges de travail, mais refuse d'accorder les moyens humains nécessaires.

Sur le terrain, les conséquences sont quotidiennes :

- des services incomplets ;
- des étages régulièrement dépourvus de surveillant ;
- des agents affectés à des postes sans réelle capacité opérationnelle ;
- des personnels en AB2 depuis longtemps positionnés pourtant en détention ;
- une organisation qui repose sur les rappels, les heures supplémentaires et le sacrifice des agents.

Mettre un nom dans une case ne permet pas de sécuriser une courserie. Ainsi maintenir des personnels durablement indisponibles sur des postes de détention revient à donner l'illusion que le service est couvert, alors que la sécurité est en réalité gravement compromise.

❖ **Un établissement indigne d'une grande ville. La vétusté de la Maison d'arrêt de Nice n'est plus contestable.**

L'établissement est une structure vieillissante, dégradée et largement sous-investie. Les infiltrations, les fuites d'eau, les problèmes électriques, les grilles défaillantes, les pannes répétées du monte-charge et les dysfonctionnements téléphoniques font désormais partie du quotidien.

Certaines portes de cellules sont imbibées d'eau et leur bois s'effrite dangereusement. Des équipements essentiels fonctionnent de manière aléatoire. Les conditions matérielles se dégradent sans qu'un plan d'action global ne soit présenté. A ce jour, soit plusieurs semaines après l'incident électrique du 14 juillet, les bureaux des officiers de bâtiments sont toujours privés de lumière. Dans le même temps, les systèmes de climatisation demeurent hors service.

Cette situation est incompréhensible et illustre, une fois de plus, l'incapacité de l'administration à rétablir des conditions de travail minimales pour les personnels. Il est inadmissible que des agents soient contraints de travailler dans des bureaux plongés dans la pénombre et sans climatisation, en pleine période estivale.

Nous le disons clairement, la Maison d'arrêt de Nice n'est pas entretenue à la hauteur des risques qu'elle présente.

Nice est la cinquième ville de France. Elle ne peut continuer à disposer d'un établissement pénitentiaire qui prend l'eau, tombe en panne et menace régulièrement de basculer dans une situation de crise.

L'administration attend-elle une nouvelle catastrophe pour intervenir ?

Un budget spécifique doit être débloqué immédiatement pour les travaux urgents et la remise à niveau des installations. Les travaux de circonstance et les réparations provisoires ne suffisent plus.

❖ **Des conditions de travail indignes**

La canicule a démontré, une fois encore l'incapacité de l'établissement à garantir des conditions de travail et de détention acceptables.

Des températures allant jusqu'à 33 degrés ont été relevées dans certaines cellules du quartier femmes, avec un taux d'humidité moyen de 75%.

Les personnels travaillent dans des locaux inadaptés, les bureaux d'agents en détention ne répondent plus aux exigences minimales de sécurité et de confort. Là aussi le personnel subit un taux d'humidité de 78% et une température de 30 degrés sur la courserie.

Ces conditions sont d'autant plus difficiles à supporter que les agents doivent exercer avec des équipements lourds et contraignants, tout en assurant leurs missions dans un établissement vétuste, surpeuplé et sous-doté.

Il ne s'agit pas d'un problème de confort. Il s'agit de santé, de sécurité et de dignité.

❖ **Une sécurité quotidiennement fragilisée**

La gestion des ressources humaines ne peut plus se limiter à remplir des tableaux et à afficher des taux de couverture théoriques. Un étage sans surveillant est une réalité opérationnelle dangereuse. Un agent absent ne peut pas être remplacé par une ligne dans un tableau. Une équipe épuisée ne peut pas garantir durablement la sécurité d'un établissement.

Les personnels font ce qu'ils peuvent, souvent bien au-delà de ce qui devrait leur être demandé. Ils viennent travailler malgré les conditions dégradées, acceptent des rappels, prolongent leur service et sacrifient leur vie familiale pour empêcher l'établissement de s'effondrer.

Mais cette situation ne peut plus durer. L'administration ne peut pas continuer à demander aux agents de prendre des risques pour pallier son propre manque d'anticipation.

❖ **L'article 40 ne peut plus être écarté**

L'UFAP UNSa Justice Nice a déjà évoqué cette situation lors de la visite de Monsieur le procureur de la République le mois dernier.

Au regard de la gravité des dysfonctionnements constatés, de leur caractère répétitif et des risques

connus, la question d'un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale doit être posée sans détour.

Lorsque des dangers sont identifiés, signalés et maintenus dans le temps, l'inaction ne peut plus être présentée comme une réponse administrative acceptable.

L'administration ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas.

❖ **Les personnels méritent mieux que des remerciements**

Si la Maison d'arrêt de Nice fonctionne encore aujourd'hui, c'est avant tout grâce à l'engagement des personnels. Malgré les absences, les pannes, la surpopulation et la vétusté ils assurent la continuité du service avec un sens du devoir remarquable. Ce sont eux qui mettent leur santé et leur vie familiale entre parenthèses pour maintenir l'établissement à flot.

L'UFAP UNSa Justice Nice demande donc que cet investissement exceptionnel soit reconnu concrètement, à la hauteur des efforts consentis.

Les remerciements de circonstance ne suffisent plus. La reconnaissance doit être concrète, individuelle et institutionnelle.

❖ **Nous exigeons des actes**

L'UFAP UNSa Justice Nice demande :

- La réalisation d'un audit complet et indépendant des besoins réels de la MA Nice ;
- La révision immédiate de l'organigramme de référence ;
- La création des postes nécessaires à la brigade de semi-liberté, à l'ELSP et aux EJ ;
- La mise en place d'un plan d'urgence contre la surpopulation ;
- Le déblocage d'un budget spécifique pour les travaux indispensables ;
- Des mesures immédiates pour garantir la présence effective des agents en détention ;
- Une reconnaissance concrète des personnels ayant assuré la continuité du service dans des conditions exceptionnelles.

Nous ne voulons plus de réunions sans lendemain, de promesses non suivies d'effet ou de réponses renvoyant systématiquement à une échéance ultérieure.

La Maison d'arrêt de Nice est arrivée au bout de ce qu'elle peut supporter. Les personnels aussi !

Nous vous demandons désormais des décisions, des moyens et un calendrier précis. À défaut, l'administration devra assumer pleinement les conséquences de son absence de réaction face à une situation pourtant connue et documentée.

L'UFAP UNSa Justice Nice tient à vous remercier pour ce temps d'échange.

L'UFAP UNSa Justice Nice